



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2013

Soixante-huitième session
Point 170 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 décembre 2013

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/68/478)]

68/121. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Institut international pour l'unification du droit privé

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Institut international pour l'unification du droit privé,

1. *Décide* d'inviter l'Institut international pour l'unification du droit privé à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*68^e séance plénière
16 décembre 2013*

13-44672



Merci de recycler

